

<p><b>D 25-48</b></p> <p><b>CRÉANCES ÉTEINTES AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Patrick BARBA : pouvoir donné à Dominique FROT Sylvia FLEURY : pouvoir à Alain BERTAUD Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier HOMOLLE informe les membres du Conseil Municipal que l'Inspectrice divisionnaire du SGC Val et Littoral a transmis un état de créances éteintes sur le budget général de la commune.

La demande concerne une personne qui a déposé un dossier de surendettement dont la décision a abouti à l'effacement des dettes à l'encontre de la mairie de HOULGATE.

Olivier HOMOLLE propose aux membres du Conseil municipal de suivre l'avis de l'Inspectrice divisionnaire du SGC Val et Littoral et d'admettre les créances éteintes sur le budget général de la commune de Houlgate des recettes pour un montant total de 656.37 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, à l'unanimité, l'extinction de la dette proposées par l'Inspectrice divisionnaire du SGC Val et Littoral pour un montant total de 656.37 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,  
Maire.